

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 26 MAI 2016**

Présents : Mmes et MM. MARGELIDON – LEMAIRE - COULON - MASCLEF - AUBERY – THEVENET -ZELLNER – DEVAUX - REYNARD - LABBÉ - BERGER - LAVERNHE-LEPRETRE – BONNARD

Excusé : M. CHAUMET qui a donné pouvoir à M. LEMAIRE

Secrétaire de séance : Mme MASCLEF

Convocation : le 19 mai 2016

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2016 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS TOULONNAISES

M. MARGELIDON rappelle que la Fédération des Associations Toulonnaises a été créée le 3 mai 2016. Il donne lecture des statuts déposés en Préfecture précisant que la Commune est représentée par « le maire ou tout élu désigné par le conseil municipal ».

Le bureau a été ainsi constitué :

- présidente :Nathalie Le Navenec – vice-président : Bernard DERUDDER
- secrétaire : Maurice Aubery – secrétaire adjoint : Fernand BRUN
- trésorier : Guillaume MARGELIDON – trésorier adjoint Jean-François DEVAUX

M. MARGELIDON propose qu'un autre élu soit désigné pour 2017 pour représenter la Commune à la prochaine assemblée générale. Il ajoute que seule la Pétanque Toulonnaise est représentée au sein de la FDAT par un de ses adhérents qui n'est pas le président et que, non seulement toutes les associations toulonnaises adhèrent mais aussi qu'il faudra intégrer l'Amicale des Retraités du Crédit Agricole, dont le siège est à TOULON.

Il présente la candidature de M. LABBÉ.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, désigne M. William LABBÉ pour représenter la Commune au sein de la FDAT.

DESIGNATION DU 1er ADJOINT POUR REPRESENTER LA COMMUNE POUR LA SIGNATURE D'UN ACTE ADMINISTRATIF

Un acte administratif est nécessaire pour rectifier une anomalie dans la procédure d'expropriation des parcelles GRANJEAN.

La Cour d'Appel de RIOM a jugé l'expropriation le 19 décembre 2013 c'est-à-dire que les parcelles cadastrées section BD 268 pour 1 350 m² et BD 270 pour 446 m² appartiennent désormais à la Commune (sur laquelle la résidence générationnelle doit être construite).

Il se trouve que le changement de propriété a été mal enregistré au Cadastre, qui a rendu à tort et par erreur la Commune propriétaire de la totalité des parcelles.

La rectification doit obligatoirement être faite par acte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne le 1^{er} adjoint, M. LEMAIRE, pour signer l'acte administratif à rédiger.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE DE LA SARL CARRIERES VIALLET POUR L'INSTALLATION DE TRANSIT, STOCKAGE DE PRODUITS MINERAUX ET DE DECHETS NON DANGEREUX INERTES AUX PROUX

La SARL CARRIERES VIALLET est autorisée à exploiter une carrière au lieu-dit Les Proux depuis de nombreuses années et à obtenu un renouvellement pour 30 ans en 2012. Le Conseil Municipal a donné son avis par délibération du 15 décembre 2011.

Aujourd'hui, elle demande à exploiter une installation de transit, de traitement, de stockage de produits minéraux et de déchets inertes. Ce projet relève de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : une enquête publique a été ouverte du 11 avril au 10 mai et l'avis du conseil municipal est requis. Dans ce cadre, un dossier a été transmis en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande présentée par la SARL CARRIERES VIALLET, sous conditions, pour le pétitionnaire, de respecter la réglementation en vigueur :

- en matière de protection de l'environnement paysager
- en matière de Code de la Route : il sera expressément demandé à la SARL CARRIERES VIALLET de respecter l'interdiction faite aux poids lourds de traverser le bourg de TOULON SUR ALLIER, instituée par arrêté municipal du 19 janvier 2001, et de respecter la réglementation de la circulation sur la voie communale n°5 instituée par arrêtés municipaux du 3 février 2015 et 7 avril 2015
- en matière de protection des riverains contre le bruit, dans le cadre de l'activité de concassage de la carrière

M. le Maire ajoute que, compte tenu de la dangerosité de la circulation occasionnée par le trafic des poids lourds, la vitesse sera portée à 30 km/h pour les poids lourds, dans les deux sens, du carrefour RD707/RD989 jusqu'au panneau d'agglomération en direction de Neuilly Le Réal et que cette nouvelle réglementation sera applicable dès la pose de la signalisation.

BUDGET PRINCIPAL 2016 - SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS

9 000 € ont été inscrits à l'article 6574 au BP pour subventionner les associations (pour 8 207 € de dépense prévue). 3 nouvelles demandes de subventions exceptionnelles sont à examiner :

1/ Fédération Des Associations Toulonnaises : il s'agit des 1 300 € inscrits au BP 2015 pour payer la société Alain DAVID qui devait tirer le feu d'artifice et non utilisés pour cause de très mauvais temps. Ils seront utilisés pour FestiToulon, la société Alain DAVID fournissant une structure gonflable, la sono et diverses animations

2/ Comité Régional Amphore Auvergne (actions médicales, de formations et de soins pour le Vietnam et Madagascar) dirigé par Philippe BADIN qui donnera une conférence à Toulon le 7 juin sur les maladies d'hiver et souhaiterait que l'association soit aidée

3/ Fondation du Patrimoine : une cotisation a été versée en 2015 pour l'aide administrative apportée à la souscription de la cloche. Le dossier n'étant pas clos et l'appel de cotisation étant arrivé dernièrement en mairie, un versement doit être voté pour 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- des montants exceptionnels suivants à verser aux associations : 1 300 € à la Fédération Des Associations Toulonnaises, 100 € au Comité Régional Amphore Auvergne et 100 € à la Fondation du Patrimoine
- de prendre les crédits manquants sur les dépenses imprévues de fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL 2016 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Une décision modificative est nécessaire pour anticiper le paiement du changement de chauffage de la salle socioculturelle en section d'investissement car il manque environ 20 000 € :

crédits inscrits sur l'opération 2202		40 000.00
déjà dépensés (achat aspirateur)		167.70
reste		39 832.60
devis THEVENET chauffage		59 680.80
crédits nécessaires		19 848.20
à virer de l'opération 2212 bâtiments communaux et de l'opération 2262 école maternelle	- 10 000.00 - 12 000.00	

M. REYNARD est en désaccord sur la solution choisie qui, à son avis, n'apportera pas le confort optimal. M. MARGELIDON explique que l'autre solution technique coûte environ 100 000 €, somme trop élevée. Il espère que cette solution soit fiable dans le temps. Les travaux sont prévus pour la semaine du 14 juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. REYNARD) la DM n°1.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

1/ TABLEAU DES EFFECTIFS

La Commission du Personnel, lors de sa réunion du 7 mars 2016, a émis les avis favorables suivants :

- transformer le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe de Ghislaine ROUSSEAU en poste à mi-temps (ménage) et nomination sur un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe pour le mi-temps restant, suite à sa réussite au concours
- nommer Sébastien VERGNE adjoint d'animation principal puisqu'il remplit les conditions statutaires
- transformer le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe de Françoise VIAL en poste de 2^{ème} classe pour la nomination de Michel CESPEDES à la fin de sa période d'essai
- prévoir un poste de remplacement pour pouvoir recruter des agents sous contrat en remplacement d'agents malades

Le tableau des effectifs doit donc être, pour tous ces motifs, modifié.

Observations : le 2^{ème} poste d'attaché peut être supprimé suite au transfert de Françoise THEURIOT et la nomination de Loïc BILLON ne nécessite pas de modification car il est nommé sur le poste laissé vacant par Gérard MALHURET

2/ REGIME INDEMNITAIRE

La Commission du Personnel a également validé :

- le régime indemnitaire de Loïc BILLON avec le coefficient de 1.2 prévu pour tous les agents de catégorie C
- de passer celui de Séverine HOLTERBOCH de 1.2 à 1.5, coefficient attribué aux agents « intermédiaires » (Christelle CAPELLE ou Andréa NECTOUX)
- d'attribuer un complément de rémunération (qui est l'équivalent du régime indemnitaire des fonctionnaires) aux agents non titulaires, d'un montant de 100 €

L'incidence budgétaire de ces dispositions a été inscrite au BP 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les modifications ci-dessus présentées.

MOULINS COMMUNAUTE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA NOUVELLE COMPETENCE Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI)

Moulins Communauté a décidé, par délibération du 4 mars 2016, de prendre la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations et de modifier, en conséquence, les statuts de la Communauté d'Agglomération de MOULINS. Il s'agit essentiellement de la gestion des digues. Cette décision est prise en anticipation de l'obligation légale du 1^{er} janvier 2018, l'aide d'Etat s'élevant aujourd'hui à 80 % et à 60 % en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette nouvelle compétence de Moulins Communauté.

QUESTIONS DIVERSES

Matériel et travaux :

La remorque a été livrée, son immatriculation est en cours.

La signalisation du nouveau camion est en cours également. L'ancien a été repris pour 4 200 €.

La procédure de passation du marché de travaux de voirie est en cours.

Les éléments de l'aire de jeux de la rue des Rameaux ont été livrés. Les services techniques les installeront dès que les gros travaux de tonte seront réalisés.

Les travaux d'entretien des stades à réaliser dans le cadre du groupement de commandes avec Moulins Communauté auront lieu les 16 et 17 juin.

Enquêtes publiques : elles sont en cours pour la RCEA et la RNVA.

Cloche : la fonte de la nouvelle cloche aura lieu le 22 juillet. L'évêque la bénira le 2 octobre. Un texte, élaboré en concertation par l'association des Amis du Patrimoine et M. MARGELIDON a été approuvé en Commission d'Adjoints. M. MARGELIDON en donne lecture et les conseillers municipaux unanimes le valident.

Délégation du conseil au maire : signature du contrat avec le Crédit Agricole pour ouverture d'une ligne de Trésorerie de 200 000 €.

CCAS : la Ville d'Yzeure informe qu'elle ne peut plus continuer à assurer le portage des repas à domicile au tarif actuel à partir du 1^{er} septembre 2016. Par conséquent, le CCAS va réfléchir à un autre fournisseur de plateaux.

Cabinet EcoFinance :

1/ CCID : EcoFinance a expliqué le 17 mai aux commissaires titulaires et suppléants la démarche à entreprendre pour optimiser les taxes locales, consistant en des modifications assez simples. La prochaine étape consiste à toiletter le PV70 et à modifier les catégories 6 et 5, les références n'étant plus adéquates. De même, des anomalies devront être corrigées, les chiffres de 35 logements vacants et 40 logements insalubres paraissant anormaux

2/TLPE : dans l'objectif de délibérer à ce sujet avant le 1^{er} juillet pour une application au 1^{er} janvier 2017, EcoFinance a rendu ses conclusions sous forme de 3 scénarii, le dernier dégageant une possibilité de 62 000 € de recette. Il reste à décider des exonérations et des taux à appliquer. La décision sera prise après la concertation prévue avec Yzeure et Avermes. La Commission de Finances élargie au conseil sera convoquée, le conseil municipal étant fixé le 23 juin.

Conseil municipal d'enfants : une mise en place est prévue pour la rentrée de septembre 2016, après concertation Mairie/Service Enfance/Enseignants.

Propositions d'Eclairage Public du SDE :

1/ enfouissement des réseaux de la rue des Bernachets

2/ éclairage lié à l'enfouissement de la rue des Bernachets (dépose de 10 foyers vétustes)

3/ renouvellement de 19 foyers BF sur poteaux et de 5 foyers BF sur candélabres

4/ extension de l'éclairage des Bouffets au chemin des Bernachets

La Commission de Finances du 17 mars propose le programme suivant : études en 2016, travaux en 2017 et paiement étalé de la dépense sur 5 ans, M. MARGELIDON insistant sur la participation importante du Conseil départemental.

M. DEVAUX s'interroge sur le devenir de l'aérodrome. M. MARGELIDON répond que, bien que ce dossier n'avance pas très vite, il est aujourd'hui acté que Moulins Communauté reprend la gestion de cette infrastructure.

PERSONNEL COMMUNAL :

- départ de Françoise VIAL – remplacement par Michel CESPEDES
- maladie de Jean-Paul PERONNET– remplacement par Rémi JOUVE
- congé maternité d'Andréa NECTOUX – remplacement par Aurélie LAHAIS
- titularisation de Loïc BILLON le 13 mai après 3 ans Emploi Avenir
- stagiaires : Jean-Claude EDELSTEEN en mairie du 6 juin au 1^{er} juillet. Il sera chargé de travaux administratifs et de la poursuite des travaux d'archives et Fanny LURAT à l'école maternelle aux mêmes dates

CALENDRIER :

11 juin	FestiToulon
18 juin	fête des école
23 juin – 17 h 30	conseil d'école maternelle
28 juin – 18 h	conseil d'école élémentaire
10 et 11 septembre	fête patronale
2 octobre	bénédictioin cloche

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 h 45.

Fait en Mairie, le 30 mai 2016.

Le Maire,

Guillaume MARGELIDON.

